

Le «Cluster for Logistics Luxembourg» est officiellement lancé

# La mission peut commencer

Hier, le fameux groupement dédié à la logistique – déjà présenté au dernier forum dédié à ce sujet – a vu officiellement le jour à la Chambre de commerce.

■ Le cluster – regroupement d'acteurs du secteur afin de coordonner les actions – est une initiative de sept partenaires institutionnels. Sans attendre la présentation officielle, les membres avaient déjà entamé des groupes de travail en 2008 afin d'identifier les besoins du marché.

«Les missions du cluster consistent à développer l'échange d'informations entre les membres, à stimuler des projets de collaboration et des synergies entre acteurs du secteur, à encourager le développement de nouveaux produits et services et à promouvoir des initiatives de recherche et développement», souligne le communiqué. Par ailleurs, le cluster est voué à «développer l'offre et l'accès à des formations appropriées,



Pierre Gramegna (Photo: Marc Wilwert)

à favoriser la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorable et à soutenir le gouvernement dans sa politique de diversification et dans son action de promotion du Luxembourg comme plateforme logistique intercontinentale».

Les sept membres fondateurs se sont réunis hier pour créer cette «grappe technologique» qui re-

groupe les institutions et entreprises du secteur ayant des intérêts communs, des complémentarités ou des interdépendances et affichant la volonté de coopérer», explique le communiqué.

Les membres fondateurs sont la Chambre de commerce, la Confédération luxembourgeoise du commerce, le Cluster maritime luxembourgeois, la FÉDIL, Luxinnovation, l'université du Luxembourg et le CRP Henri Tudor, précise la Chambre de commerce dans son communiqué. Le cluster maritime est par ailleurs un partenaire spécial de la nouvelle association, présidée par Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce. Les deux clusters sont complémentaires et dédiés à promouvoir le rôle du Luxembourg en tant que *hub* logistique.

Hier, une centaine de participants se sont retrouvés dans quatre groupes de travail pour attaquer les défis du secteur. Un networking-cocktail a clôturé la séance d'hier soir.

■ RW

Le Luxembourg et l'OCDE  
«Progrès significatifs»

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a très nettement marqué hier sa satisfaction en constatant que le Luxembourg a mis le grand braquet pour modifier ses accords de non double imposition afin de les mettre en conformité avec les standards internationaux. Hier, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a signé un avenant à l'accord existant avec le Danemark (voir *La Voix* d'hier), ce qui porte à cinq le nombre de conventions révisées (France, Pays-Bas, Etats-Unis, Bahreïn et Danemark). Dans son communiqué d'hier, l'OCDE en dénombre cependant six en ajoutant l'Inde à la liste. Qu'importe le nombre pourvu qu'on ait l'ivresse: pour le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, «c'est une très bonne nouvelle. Ces accords avec six pays partenaires-clés montrent que le Luxembourg a rejoint le combat international contre les paradis fiscaux». L'OCDE note encore que le Luxembourg a fait «des progrès significatifs» pour adapter ses conventions fiscales dans un très court laps de temps et se réjouit des négociations en cours pour en modifier d'autres.